

A black and white photograph of a watchmaker's hands working on a mechanical watch movement. The watch is held in the foreground, and the intricate gears and components of the movement are visible. The background is dark and out of focus, showing various tools and parts of the watchmaking process. A red geometric shape, resembling a stylized 'A' or a parallelogram, is overlaid on the image, framing the central text.

# Investir sur le Private Equity via l'assurance-vie

# Investir sur le Private Equity via l'assurance-vie

## Sommaire

1.	<u>Contexte et définitions</u>	3
2.	<u>Les atouts</u>	6
3.	<u>Les règles d'investissement</u>	9
4.	<u>Les supports</u>	13
5.	<u>NextStage Croissance</u>	15
6.	<u>Idinvest Private Value Europe 3</u>	19
7.	<u>APAX Private Equity Opportunities</u>	23
8.	<u>Entrepreneur &amp; Rendement N° 6</u>	27
9.	<u>Synthèse</u>	31



# 1

Contexte et définitions

# Contexte et définitions

## Contexte

- ➔ **Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » (Août 2015)**
  - Elle a facilité, du fait de la remise en titres sur les supports non négociés, le référencement de nouveaux supports au sein des unités de compte présentes dans l'assurance-vie.
  
- ➔ **Loi PACTE, plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Mai 2019)**
  - Elle a pour objectif d'orienter l'épargne des français vers l'économie réelle et financer ainsi l'économie productive.
  - Elle simplifie l'accès aux classes d'actifs non cotées dans l'assurance vie.



# Contexte et définitions

## Définitions

- ➔ Le capital investissement ou Private Equity se définit comme la prise de participations en capital dans des entreprises non cotées le but de financer leur démarrage, leur développement ou leur cession/transmission et de les accompagner à moyen-long terme.
  
- ➔ Le Private Equity est la 4<sup>ème</sup> forme d'actionnariat des entreprises (après l'actionnariat familial, industriel et la bourse).
  
- ➔ Les 4 métiers du capital investissement correspondent à 4 phases de la vie d'une PME :
  - **Amorçage** (la création)
  - **Capital risque** (le démarrage)
  - **Capital développement** (l'expansion)
  - **Capital transmission** (la maturité)





# 2

Les atouts

# Les atouts

Rendements attractifs  
en période de taux bas

## ➔ Un investissement porteur de sens économique

- Il finance l'**économie réelle**, accompagnant des PME de croissance dirigées par des entrepreneurs actionnaires.

## ➔ Une classe d'actifs diversifiante

- Elle repose sur le potentiel de sociétés (PME et ETI) européennes de moyenne capitalisation en croissance, non disponible aux investisseurs sur les marchés cotés.
- Elle apporte une certaine **décorrélation** par rapport aux autres classes d'actifs.

## ➔ Un moteur de performance

- Une classe d'actifs attractive dans un environnement de taux bas.
- Le capital investissement français **surperforme** les autres grandes classes d'actifs à long terme.

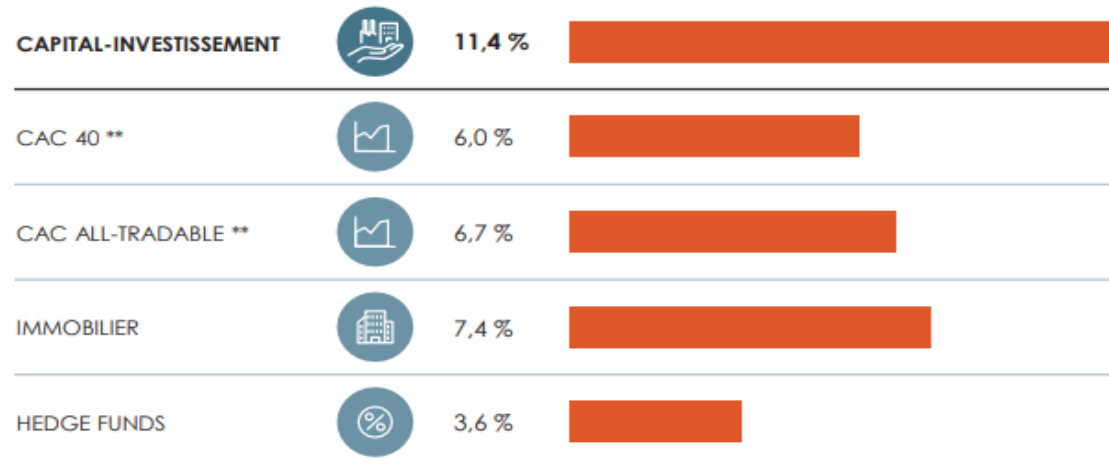


# Les atouts

## Rendements attractifs en période de taux bas

**Le capital-investissement français surperforme les autres grandes classes d'actifs à long terme\*.**

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 15 ANS  
À FIN 2019, MOYENNES SUR LA PÉRIODE 2005 - 2019



\* Performance sur 15 ans des indices CAC à dividendes réinvestis [Méthode PME], Credit Suisse Hedge Funds Index (périmètre international), EDHEC IBF Immobilier d'entreprise France  
\*\* Comparaison réalisée à l'aide de la méthode PME (indices utilisés avec dividendes réinvestis - Cf Définitions Slide 34)

Source : France Invest / EY







# 3

Les règles d'investissement

# Règles d'investissement

## ➔ Règles communes aux FCPR

- Seuil d'investissement de **30 % maximum** recommandé par ligne (50 % maximum imposé ou bloqué pour tous les supports illiquides confondus par contrat).
- Recommandation d'un **profil de risque équilibré ou dynamique**, horizon de placement de **plus de 6 ans** et plus aucune contrainte sur le patrimoine financier du souscripteur avec une sensibilisation à la liquidité inhérente à ce type d'investissement.
- Accessibles dès la souscription du contrat et via des versements complémentaires et des arbitrages.
- **L'investissement en direct n'est pas possible sur ce type de support.** Un investissement lors de la souscription / l'adhésion devra se faire un mois et demi avant la fermeture de la fenêtre de souscription afin d'assurer la réorientation au terme du délai de renonciation.
- Seuil de **10 K€ minimum** par investissement (versements ou arbitrage).
- **Remise en titres** systématique en cas de vie et en cas de décès, avec frais de remise en titres de 0,3 % prélevés sur le support de trésorerie\*.
- Prélèvement des frais de gestion du contrat sur un support de trésorerie (2 % de l'épargne).
- Lors de la liquidation, le remboursement s'effectue au sein du contrat d'assurance-vie, placé sur le support de trésorerie.

\* Hors FCPR APAX Private Equity Opportunities



# Règles d'investissement

## ➔ Règles propres à NextStage Croissance\*

- Seuil d'investissement de **30 % maximum par contrat d'assurance**.
- Recommandation d'un **profil de risque équilibré ou dynamique**, horizon de placement de **plus de 6 ans** et plus aucune contrainte sur le patrimoine financier du souscripteur avec une sensibilisation à la liquidité inhérente à ce type d'investissement.
- Seuil de **25 K€ minimum** par investissement.
- **Remise en titres** systématique en cas de vie, et liquidité en cas de décès.

*\* Pour rappel, NextStage Croissance n'est pas un FCPR, il s'agit d'un véhicule de capital investissement*



# Règles d'investissement

## → Règles propres à APAX Private Equity Opportunities

- Commercialisation sans dates mais dans la limite d'une enveloppe au montant fixe.
- Durée recommandée de l'investissement : **5 ans**.
- **Souscription par versement initial ou complémentaire** (pas par arbitrages, à l'exception des arbitrages en entrée pour des sommes issues du Fonds en euros).
- **Liquidité assurée tout au long de la durée** de l'investissement (règlement en espèces en cas de rachat ou de dénouement du contrat).





# 4

Les supports

# La gamme de supports éligibles à l'assurance-vie

Nom	Code ISIN°N	Forme Juridique	Stratégie	Sous-jacents	Commentaire	Date limite de commercialisation	Échéance	Prorogation
<b>Nextstage Croissance</b>	FR0013202108	SAS	Prises de participation dans des ETI et PME en croissance.	Actions	Stratégie de Growth Capital (sociétés déjà rentables).	Aucune	Evergreen	
<b>Idinvest Private Value Europe 3</b>	FR0013301546	FCPR	Transmission ou croissance d'entreprises. 30% actions (secondaire et co-investissement). 70% dette privée (unitranche).	30% actions et 70% obligations.	Fenêtre de rachat trimestrielle dès 09/2022 (5% de l'actif du fonds) Produits et revenus réinvestis dans le fonds. Valorisation hebdomadaire	09/03/2022 Prorogable tous les 24 mois	Evergreen	
<b>APAX Private Equity Opportunities</b>	FR0013533619	FCPR	Fonds de co-investissement, fonds en direct dans les opérations . Petites et moyennes sociétés (small et mid cap) françaises et européennes.	Capital transmission (LBO)	Spécialisation sectorielle : Tech & Télécom, services, biens de consommation et santé. Sociétés en croissance.	05/11/2022	Evergreen	
<b>Entrepreneur &amp; Rendement N° 6</b>	FR0014003RQ8	FCPR	Investissement dans le non-coté au travers d'obligations convertibles et accessoirement d'obligations simples.	Obligations convertibles	Le fonds investira de préférence dans les PME présentant des cashs flows prévisionnels permettant le remboursement de l'obligation dans un environnement économique stable ; Une visibilité et des perspectives de croissance ; Une maturité dans leur développement.	09/06/2022	31/12/2027	31/12/2029





# 5

NextStage Croissance

# NextStage Croissance



Private Equity  
Capital Ouvert

## ➔ Points clés

- Société par Actions Simplifiée (SAS) à capital variable créée en août 2016.
- **Capital développement.**
- Diversification cible à terme de 40 à 50 entreprises, dont 75 % de participations non cotées et 25 % de participations cotées.
- **Horizon d'investissement illimité** (evergreen).
- Approche entrepreneurs-investisseurs avec un accompagnement stratégique et opérationnel des entrepreneurs.
- Alignement d'intérêts entre NextStage et ses actionnaires (les associés gérants de NextStage AM ont investi 14 M€).





# NextStage Croissance



**NextStage**AM

## ➔ Typologie d'opérations

- Investissement en fonds propres dans les entreprises.

## ➔ Cibles d'investissement

- Entreprises de taille moyenne (ETM) à fort potentiel de croissance positionnées sur 4 tendances de fond issues de la 3<sup>ième</sup> révolution industrielle :
  - Qualité de l'expérience client,
  - Economie du partage,
  - Internet industriel,
  - Economie positive ou croissance verte.
- Exemples d'entreprises accompagnées : Fontaine Pajot, Arkose, Dream Yacht.



# NextStage Croissance



## → Les raisons d'investir

- Une allocation permanente en Private Equity.
- Un mécanisme de liquidité à tout moment.
- Une équipe expérimentée.
- Plus de 700 M€ levés depuis l'origine.
- 66 PME et ETI en portefeuille.

## → Modalités de souscription

- Véhicule ouvert dans la limite de l'enveloppe de souscription disponible.





# 6


Idinvest Private Value Europe 3

# Idinvest Private Value Europe 3



Dette et Private Equity

## → Points clés

- Fonds commun de placement à risques (FCPR)
- Véhicule **ouvert en permanence**. C'est un fonds evergreen avec une période de souscription prolongée tous les 24 mois.
- Objectif de levée : 100 M€ par an dans plus de 200 sociétés
- Financement de la croissance externe d'entreprises privées européennes dont la valeur est comprise entre 50 M€ et 800 M€ (mid-cap européennes).
- **70 % de dette privée + 30 % de Private Equity** (secondaire, co-investissement, ...)
- Fonds **labelRelance** 

## → Cibles d'investissement

- Entreprises européennes matures, en croissance, actives dans les secteurs de l'industrie et des services
- Financement des opérations de transmission ou de croissance d'entreprises de taille intermédiaire



# Idinvest Private Value Europe 3



## → Typologie d'opérations

- **Stratégies de dette privée : 70 %**
  - Les transactions de dette privée sont principalement adossées à des opérations de capital transmission menées par des fonds d'investissement, ayant pour but de financer la croissance (interne ou externe) ou la transmission d'entreprises.
- **Stratégies de Private Equity : 30 %**
  - Le fonds **investira indirectement** en titres donnant accès au capital d'ETI non cotées ; il achètera des parts de fonds d'investissement ou des portefeuilles de participations auprès d'investisseurs qui souhaitent céder leur participation avant le terme.
  - **Transactions secondaires** : transactions matures sur des portefeuilles diversifiés, bonne visibilité sur l'horizon de sortie des sociétés à court terme.
  - **Co-investissements** aux côtés de fonds de capital transmission : accès direct au capital de société performantes du mid-market européen.
  - **Investissements primaires** (accessoire) : accès aux fonds (capital, transmission) de mid-market de l'OCDE.



# Idinvest Private Value Europe 3



## ➔ Les raisons d'investir

- Une expérience de plus de 20 ans dans le capital investissement, le rapprochement avec Eurazeo permet d'atteindre un **encours de près de 30 milliards d'euros**.
- **Un véhicule « tout terrain »** grâce à une stratégie défensive (moins de volatilité, plus de diversification) et des fenêtres de rachat trimestrielles à compter de septembre 2022.
- Une volatilité et performances inférieures à Idinvest Strategic Opportunities 2 car le FCPR est investi partiellement sur de la dette d'entreprise ; la **coexistence des deux stratégies** (dette et actions) permet d'offrir aux investisseurs un portefeuille robuste, un déploiement régulier et une grande diversification.
- Un investissement dans des **transactions matures sur des portefeuilles diversifiés** offrant une bonne visibilité sur l'horizon de sortie des sociétés.
- Une **répartition diversifiée** avec 73 % en dette et 27 % en capital avec un encours de 298 M€ réparti entre 59 sociétés (données au 08/2020) .
- Un objectif de performance de 6 à 7 % annuel net\*

## ➔ Modalités de souscription

- Période de commercialisation jusqu'au 13 mars 2022.\*\*
- Durée d'investissement recommandée : 8 ans.

*\* Cet objectif n'est pas garanti ; Le FCPR expose le souscripteur à un risque de perte en capital. \*\* Prolongeable de 24 mois*





# 7

APAX Private Equity Opportunities (APEO)

# APAX Private Equity Opportunities



Fonds  
« pur LBO »

## ➔ Points clés

- Fonds commun de placement à risques (FCPR).
- Capital transmission (LBO).
- Fonds evergreen.

## ➔ Cibles d'investissement

- Entreprises françaises et européennes de 10 M€ à 500 M€.
- Spécialisation sectorielle : Tech & Télécom, services, biens de consommation et santé.
- Sociétés en croissance.





# APAX Private Equity Opportunities



- ➔ **Typologie d'opérations et composition du fonds**
  - Fonds de co-investissement, fonds en direct dans les opérations (pas de fonds de fonds).
  - Environ 20 lignes, petites et moyennes sociétés (small et mid cap) françaises et européennes.



# APAX Private Equity Opportunities



## → Les raisons d'investir

- APAX est un acteur historique du capital transmission (LBO) avec 40 ans d'expérience et est indépendant.
- Fonds de co-investissement.
- Une **diversification** sectorielle et géographique.
- Une **liquidité assurée tout au long de la durée** de l'investissement à la différence des autres FCPR.
- Antériorité et qualité des track record.
- Objectif de performance annuel net : 8 % à 12 % sur le long terme \*.

## → Modalités de souscription

- Période de commercialisation : jusqu'au 5 novembre 2022.
- Durée recommandée l'investissement : 5 ans

*\* Cet objectif n'est pas garanti ; Le FCPR expose le souscripteur à un risque de perte en capital*





# Entrepreneur & Rendement N° 6

# Entrepreneurs & Rendement N° 6



Obligations  
convertibles

## → Points clés

- Fonds commun de placement à risques (FCPR).
- Investissement dans le non coté au travers d'obligations convertibles.
- L'obligation convertible permet de bénéficier des avantages de l'obligation (percevoir le paiement d'un coupon régulier fixé dès l'origine) et d'utiliser, éventuellement, la faculté de conversion de l'obligation en action pour bénéficier, le cas échéant, d'un accroissement de valeur de la société.
- Le fonds est lié par une convention de garantie conclue avec le Fonds Européen d'Investissement et pourrait utiliser une garantie conclue avec BPIFRANCE FINANCEMENT. Il n'y a pas de garantie que ces protections puissent être mises en œuvre sur tous les investissements.



# Entrepreneurs & Rendement N° 6



## → Cibles d'investissement

- Sociétés avec un chiffre d'affaires < 250 M€ et seront donc plus sensibles à des retournements économiques que des sociétés de grande taille.
- Entreprises matures.
- Tous secteurs d'activité afin d'optimiser la diversification du fonds et par là même la diminution du risque sectoriel.

## → Typologie d'investissement

- Produit de capital développement.



# Entrepreneurs & Rendement N° 6



## → Les raisons d'investir

- **Entrepreneur Invest**, société de gestion indépendante spécialisée dans le non coté, est **l'un des leaders français du capital investissement** avec plus de 1,3 milliard d'euros collectés au 31/12/2021 et plus de 200 PME/PMI accompagnées et plusieurs milliers d'emplois créés.
- Investi en obligations convertibles, **Entrepreneurs & Rendement 6** a un **profil plus « prudent »** que d'autres FCPR ; il s'agit davantage d'un **fonds de dette privée** que de capital-investissement avec une durée assez courte (6 ans).
- Des opportunités sur les **obligations convertibles** non cotées émises actuellement avec des taux actuariels moyens attractifs sur des maturités de 4-5 ans.

## → Modalités de souscription

- Période de commercialisation : jusqu'au 9 juin 2022.
- Durée de l'investissement : jusqu'au 31 décembre 2027 avec possibilité de prorogation de deux fois un an, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029.





# 9 Synthèse

# Synthèse

## ➔ Points clés

- Diversification à partir de 10 K€, réservée habituellement aux investisseurs institutionnels\*.
- Potentiel de gain grâce à la sélection de PME/ETI en croissance et positionnées sur les secteurs de demain.
- Une classe d'actifs d'actions non cotées ayant une volatilité moins forte que celle des actions cotées.

## ➔ Points d'attention

- Risque de perte en capital et de liquidité.
- Diversification en Private Equity avec un maximum de 10 % d'un patrimoine.
- Pas de rachat durant la vie du support\*.
- Fiscalité de l'assurance-vie.
- La remise en titre est obligatoire, sauf pour le support NextStage Croissance pour lequel la liquidité est assurée en cas de décès.

*\* Hors APAX Private Equity Opportunities*







## Avertissement

L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'investissement sur ces supports est conditionné à l'exercice de l'option irrévocable de remise en titres, parts ou actions de l'épargne investie sur les supports par les souscripteurs. Aucune opération de rachat ou d'arbitrage sortant sur ces supports n'est possible.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que certains des supports présentés bénéficient des avantages fiscaux liés au cadre d'investissement de l'assurance-vie qui sont différents de ceux dont ils auraient bénéficiés dans le cadre d'un investissement en compte titres.

Document commercial à usage exclusif des partenaires d'AXA

AXA France AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre •  
AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.